



D.2019.10.16.5.27

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 16 Octobre 2019

5 - PROJETS TERRITORIALISES**5.27 - Parking Silo Mixte P+R Basso Cambo – Avenant n° 1 au marché n° 2018 13534 M : Maîtrise d'oeuvre - Groupement BETEM/AZEMA/GEOTEC : Autorisation de signer l'avenant**

L'an deux mille dix-neuf, le seize octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Bacou)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Del Borrello à/c du point 2)	X (jusqu'au point 1.8)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre		X (M. Aujoulat)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri			X
LAFON Arnaud	X		
SITPR			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° D.2017.03.29.4.7 du 29 mars 2017, le Comité Syndical a approuvé le programme du silo mixte P+R de Basso-Cambo.

Par délibération n° D.2017.10.04.2.2 du 4 octobre 2017, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie la réalisation du silo mixte P+R de Basso Cambo.

Par délibération n° D.2018.07.13.6.13 du 13 juillet 2018, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation du silo mixte P+R de Basso Cambo avec le Groupement Betem/Azema/ Géotec.

Par délibération n° D.2019.07.03.7.15 du 3 juillet 2019, le Comité syndical approuvait les études d'Avant -Projet du parking silo mixte de Basso Cambo.

Dans le cadre de l'opération, le marché porte sur une mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de l'opération Projet du parking silo mixte de Basso Cambo.

1° - OBJET DE L'AVENANT N° 1

Le présent avenant n°1 a pour objet :

- D'acter le changement de chef de projet,
- De fixer le coût prévisionnel définitif des travaux (Co1) sur la base des études d'avant-projet approuvées,
- D'apporter des modifications aux prestations du marché et d'adapter en conséquence le forfait de rémunération du titulaire,
- De prendre en compte l'évolution du planning de l'opération.

2° - LES MODIFICATIONS ET ADAPTATIONS DU PROJET

2.1. Changement du chef de projet

La MOE a demandé à modifier le chargé d'affaires en début de contrat.

2.2. Modifications et adaptations du projet

Evolution de la structure du Parking.

Il n'existe pas de réglementation concernant la présence de bus au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) au rez-de-chaussée d'un Etablissement Recevant du Public (ERP). Un groupe de travail d'experts a permis d'analyser les risques en vue de proposer des préconisations pour garantir la sécurité des usagers et sécuriser le bâtiment. Un rapport d'étude a été remis après notification du marché de maîtrise d'œuvre.

Dans ce rapport, il est préconisé une configuration particulière du bâtiment pour limiter les risques d'incendie. Des recommandations ont conduit à changer la structure du bâtiment prévue initialement et à s'engager sur une structure post-contrainte ainsi qu'une structure stable au feu 3heures (réglementation générale : 2heures). Par ailleurs, une structure béton pour tous les étages du bâtiment doit être mise en œuvre.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20191017-20191016-5-27D- DE Date de télétransmission : 17/10/2019 Date de réception préfecture : 17/10/2019

Ces mesures particulières ont conduit à une augmentation du coût de réalisation de l'ouvrage de 200k€HT.

Autres évolutions du projet

L'approfondissement des études d'avant-projet a conduit à apporter certaines modifications au projet initial :

- Les études de trafic ont montré que la rampe de sortie telle qu'elle était initialement prévue ne serait pas suffisante pour écouler les flux du parking en sortie. Il a été décidé d'élargir la rampe de sortie à 2 voies.
- La nécessité d'intégrer un système de guidage à la place au système de comptage déjà prévu. Ces systèmes sont devenus très répandus et sont très compétitifs. Ils permettent à Tisséo d'offrir aux usagers de vrais services : gain de temps lors de la recherche de place, réservation possible de places.
- La nécessité d'un mur de soutènement côté giratoire avec un bassin de rétention des eaux implanté sous le bâtiment constitué d'une structure plus lourde avec un cadre béton.
- La nécessité d'installer un poste haute tension permettant d'alimenter le parking à proximité ainsi que son local. Ont été également intégrés au projet deux locaux techniques : pour les futures ombrières photovoltaïques au dernier étage, ainsi que pour l'implantation future des bornes de rechargement de voitures électriques.
- Amélioration de l'intégration du bâtiment dans son environnement : trois faces du bâtiment seront habillées de façades ajourées permettant la ventilation du bâtiment. La façade sera interrompue au niveau de l'édicule principal qui sera vitré pour protéger les zones d'escaliers et d'ascenseurs des intempéries.
- La prise en compte des contraintes d'exploitation pour intégrer au projet des systèmes de contrôles d'accès, d'anti-intrusion et des caméras de vidéosurveillance.

2.3. Coût prévisionnel des travaux

Le coût prévisionnel des travaux (Co) établi par le maître d'ouvrage sur la base du programme de l'opération était de 5 M€ HT, hors travaux objet de la TCO2 (Aménagement des locaux techniques et commerciaux), tel que précisé à l'article 2.2 de l'Acte d'engagement du marché.

Le coût prévisionnel des travaux (Co1) résultant des études d'avant-projet sur la base du programme initial est fixé par le présent avenant à 6,6M€ HT, hors travaux objet de la TCO2, soit une évolution de +32%.

2.4. Adaptations des prestations

Les études d'Avant-Projet ont montré la nécessité d'intégrer au marché les prestations de maîtrise d'œuvre suivantes :

- Les études et le suivi de la réalisation correspondant au projet avec les évolutions telles que présentées ci-dessus, et au coût prévisionnel des travaux en résultant.

Les prestations du marché comprennent des études en BIM de niveau 2, c'est-à-dire des études permettant d'avoir un modèle unique ou fédéré permettant la détection de conflits par exemple.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191017-20191016-5-27D-
Date de télétransmission : 17/10/2019
Date de réception préfecture : 17/10/2019

Cela impose une réelle collaboration entre les intervenants alimentant la maquette, la structuration des données, la définition d'un processus, la définition et le contrôle des échanges de données, un environnement de données commun. En sus des missions de synthèse prévues initialement, le Maître d'œuvre aura en charge :

- La mise en place du règlement de synthèse et de la plateforme d'échange synthèse
- La préparation de la maquette de synthèse et des plans de synthèse
- Le planning de synthèse
- Les réunions de synthèse (convocation, animation, compte rendus et suivi des conflits et arbitrage).

3. Rémunération

Les évolutions du projet vues ci-dessus et les adaptations des prestations de maîtrise d'œuvre ont pour conséquence d'augmenter les forfaits de rémunération. Le montant de cette rémunération complémentaire s'élève à 66 376,00 € HT.

4. Modification portée à l'acte d'engagement

La répartition de la rémunération complémentaire sur les divers éléments de mission de maîtrise d'œuvre entraîne une modification du montant de la rémunération des tranches ferme et optionnelle 1 du marché.

Montant initial du marché : 476 310, 00 €HT

Montant de l'avenant n°1 : 66 376, 00 € HT

Montant du marché après avenant : 542 686, 00 €HT

Soit une augmentation de 14%.

Taux de rémunération initial : 7.26%

Taux de rémunération global définitif : **6,56%.**

En effet, il est admis entre les parties que l'évolution du travail à fournir par le Maître d'œuvre n'était pas directement proportionnelle à l'évolution du montant financier des travaux.

5. Modification portée à la décomposition des prix forfaitaires

La décomposition des prix forfaitaires est la suivante :

Total Montant Honoraires Forfaitaires Tranche Ferme : 250 309,00 €HT

Total Montant Honoraires Tranche Optionnelle 1 : 177 991,00 €HT

Total Montant Honoraires Tranche Optionnelle 2 : 37 275,00 €HT

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20191017-20191016-5-27D- DE Date de télétransmission : 17/10/2019 Date de réception préfecture : 17/10/2019

6. Délais d'exécution

Les délais d'exécution indiqués à l'article 6.1 du CCAP ne sont pas modifiés et intègrent l'évolution du planning à l'issue des études d'avant -projet.

Le montant du présent avenant n° 1 est arrêté à 66 376,00 € HT, et le montant initial du marché est porté de 476 310,00 € HT à 542 686,00 € HT, soit une augmentation cumulée de 14 %.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 8 octobre 2019 émis un avis favorable à la passation de l'avenant n° 1 au marché 1 2018 13534 M.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

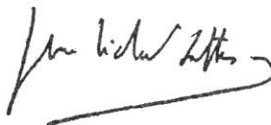
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché 1 2018 13534 M à conclure avec le groupement BETEM/AZEMA/GEOTEC pour un montant de 66 376,00 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante,

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES